



---

# VILLE DE QUÉBEC

Agglomération de Québec

---

RÈGLEMENT R.A.V.Q. 232

**RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 207 CONCERNANT LE SCHEMA  
D'AMÉNAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE  
QUÉBEC RELATIVEMENT À LA CRÉATION D'UNE AIRE DE  
COMMERCE MAJEUR À MÊME UNE AIRE URBAINE**

---

**Avis de motion donné le 23 mai 2007  
Adopté le 19 juin 2007  
En vigueur le 21 août 2007**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce règlement modifie le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la création d'une aire de « commerce majeur » à même une aire « urbaine ». Le secteur concerné est situé au sud de l'avenue Watt, au nord de l'avenue Blaise-Pascal et à l'est de l'autoroute Duplessis. Il est donc exclu de l'aire « urbaine » pour être désormais affecté à une aire « commerce majeur », laquelle permet, notamment, l'établissement de commerces de grande surface.*

## **RÈGLEMENT R.A.V.Q. 232**

### **RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 207 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC RELATIVEMENT À LA CRÉATION D'UNE AIRE DE COMMERCE MAJEUR À MÊME UNE AIRE URBAINE**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION,  
DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**1.** L'annexe A du *Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec* est modifiée par la réduction de l'aire d'affectation « urbaine » et la création d'une aire de « commerce majeur », tel qu'il appert du plan numéro RAVQ232A01 de l'annexe I du présent règlement.

**2.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

*(article 1)*

PLAN NUMÉRO RAVQ232A01

## Grandes affectations du sol

- Aire de centre-ville
- Aire de centre majeur d'activité
- Aire commerce majeur
- Aire d'industriel
- Aire d'espace vert
- Aire corridor structurant
- Aire urbaine
- Aire forestière
- Grève 500 m
- Voir Annexe K

vert

Industriel

Commerce majeur

Urbain

### RÈGLEMENT 207 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC EXTRAIT DE LA CARTE ANNEXE "A" - LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME**

Date du plan : 2007-05-01 No du plan : RAVQ232A01  
 No du règlement : R.A.V.Q. 232 Mise en vigueur : \_\_\_\_\_  
 Préparé par : M.M. Échelle : 1:6 000

Directeur  
Service de l'aménagement du territoire

## **Avis de motion**

*Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la création d'une aire de « commerce majeur » à même une aire « urbaine ». Le secteur concerné est situé au sud de l'avenue Watt, au nord de l'avenue Blaise-Pascal et à l'est de l'autoroute Duplessis. Il est donc exclu de l'aire « urbaine » pour être désormais affecté à une aire « commerce majeur », laquelle permet, notamment, l'établissement de commerces de grande surface.*

*Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.*